



Génération Green : Les détails du nouveau contrat-programme avec Maroc Dattes

Génération Green : Les détails du nouveau contrat-programme avec Maroc Dattes La Fédération interprofessionnelle nationale de la filière des dattes, «Maroc Dattes» vient de signer une nouvelle feuille de route avec le ministère de tutelle à échéance 2030. Les détails. Signé à l'occasion du SIAM, ce contrat-programme définit le cadre général de la déclinaison de la stratégie Génération Green pour la filière du palmier dattier à l'horizon 2030. Et ce, au niveau des quatre régions oasiennes, Draa-Tafilalet, Souss-Massa, Oriental et Guelmim-Oued Noun. Les principaux objectifs fixés en concertation avec Maroc Dattes se déclinent comme suit: La plantation de 5 millions de plants dont 3 millions au niveau de la palmeraie traditionnelle ; L'extension de la superficie en dehors de la palmeraie traditionnelle de 14.000 ha pour atteindre 21.000 ha; . L'amélioration de la production pour atteindre 300.000 T; . L'amélioration du taux de conditionnement pour atteindre 50 % contre 8 % en 2020 ; . L'amélioration du taux de transformation pour atteindre 10% contre 0.3% actuellement ; . La promotion des exportations pour atteindre 70.000 T contre 3.600 T en 2020. Le coût global de la mise en oeuvre des actions prévues dans le cadre de ce contrat-programme s'élève, sur la période 2021-2030, à près de 7,47 milliards de dirhams, dont 3,6 milliards comme apport de Maroc Dattes et 3,87 milliards de dirhams comme contribution de l'État. Le contrat-programme détaille les engagements des pouvoirs publics ainsi que ceux de l'organisation professionnelle sur les différents axes d'intervention, en ligne avec les fondements de la stratégie

agricole Génération Green. S'agissant du fondement « Priorité à l'élément humain », les Parties prennent des engagements en faveur du renforcement de la classe moyenne agricole, des jeunes entrepreneurs agricoles, des organisations agricoles et de nouveaux mécanismes d'accompagnement. Nouvelle génération de classe moyenne agricole Les pouvoirs publics et la profession s'engagent à entreprendre des actions en faveur de l'émergence d'une classe moyenne phoenicicole à travers notamment la protection sociale et la création de l'emploi. Sur le chapitre de la protection sociale, Maroc Dattes devra inciter les opérateurs à adhérer au système de protection sociale avec l'appui et l'accompagnement de l'État, dans le cadre de la loi-cadre 09.21 relative à la protection sociale. Aussi, elle devra communiquer au ministère de tutelle les données et les informations relatives aux opérateurs éligibles à ce système. Pour sa part, l'État s'engage, dans le cadre de la même loi, à mettre en place une protection sociale obligatoire pour tous les opérateurs de la filière et leurs employés. Nouvelle génération de jeunes entrepreneurs Dans le cadre des actions et des mesures d'appui qui seront mises en place par le ministère, Maroc Dattes encouragera l'entrepreneuriat des jeunes ruraux et des femmes rurales. Cela passera par l'identification, au fur et à mesure de la mise en oeuvre de ce contrat-programme, des projets d'entrepreneuriat, ainsi qu'en menant des actions de sensibilisation, d'accompagnement et de formation au profit des jeunes entrepreneurs pour la réalisation de leurs projets. De même qu'elle devra les inciter à investir dans la valorisation des terres collectives identifiées et disponibles, tout en les appuyant à suivre des stages pratiques et des formations diplômantes. Pour accompagner Maroc Dattes, l'État s'engage à mettre en place au profit des jeunes ruraux et des femmes rurales un dispositif d'accompagnement pour le montage de leurs projets, le renforcement de leurs capacités entrepreneuriales et l'identification des créneaux porteurs de potentialités de création de PME et TPE, de coopératives entrepreneuriales et de sociétés de prestation de services. Aussi, l'État s'engage à mettre à la disposition des jeunes entrepreneurs une partie du foncier relatif aux terres agricoles collectives identifiées pour la réalisation de leurs projets d'investissements. L'État accordera des aides spécifiques à ces jeunes entrepreneurs pour les inciter à concrétiser leurs projets. S'agissant de la formation et de l'insertion professionnelle, l'État s'engage à dispenser des formations (techniciens, ouvriers qualifiés et apprentissage) l'objectif étant de répondre aux besoins en compétences de la filière phoenicicole. Aussi, il s'agira d'adapter les programmes de formation professionnelle agricole aux besoins des opérateurs de la filière, tout en contribuant à l'organisation de sessions de formation pratiques et ciblées au profit des professionnels et en offrant des formations de qualification aux jeunes entrepreneurs favorisant une meilleure insertion dans la vie active et aux entreprises des services de conseil, d'assistance et d'accompagnement pour améliorer leur performance et leur compétitivité. Nouvelle génération d'organisations agricoles Dans le cadre du renforcement de l'insertion des opérateurs le long de la chaîne de valeur, Maroc Dattes, à travers ses différents collègues, oeuvrera à l'encouragement du développement de l'agrégation comme outil d'organisation des producteurs avec un objectif de mise en place de 8 nouveaux projets au minimum. Elle devra également contribuer à la collecte et à la communication des données statistiques relatives à la filière du palmier dattier pour alimenter et mettre à jour le Registre national de l'Agriculture. De son côté, l'État s'engage à encourager le développement d'organisations professionnelles de nouvelle génération, notamment des coopératives et des projets d'agrégation et contribuer à l'identification des agrégateurs potentiels. Nouvelle génération de mécanismes d'accompagnement Dans le cadre de la promotion de nouvelles technologies d'information, Maroc Dattes veillera à l'utilisation des outils digitaux et technologiques au niveau des maillons de la chaîne de valeur à savoir la production, la valorisation et la commercialisation. De même qu'elle entreprendra des actions d'information et de sensibilisation des opérateurs et des investisseurs potentiels par rapport aux techniques de transfert



de technologie et de l'innovation. L'Etat s'engage à apporter sa contribution technique, financière et institutionnelle dans ce sens à travers, entre autres, le conseil pour la modernisation des procédés de production, de valorisation, de transformation et de commercialisation du palmier dattier, ainsi que le renforcement de la liaison recherche-développement-conseil à travers la mise en place de plates-formes innovation. S'agissant du fondement « Pérennité du développement agricole », les parties s'engagent à consolider la filière phoenicicole, à améliorer et moderniser les circuits de distribution, à renforcer la qualité, l'innovation et la R&D et la préservation des ressources naturelles de la palmeraie. Développement de la production Maroc Dattes s'engage à encourager les opérateurs à investir dans le renforcement des capacités de conditionnement, de stockage frigorifique et de transformation au niveau des régions phoenicicoles de la palmeraie traditionnelle et au niveau des périmètres d'extension. Aussi, elle devra sensibiliser les opérateurs sur la nécessité de la mise à niveau des unités e conditionnement conformément aux exigences de qualité et de sécurité alimentaire. Pour sa part, l'Etat s'engage à maintenir les incitations accordées aux unités de conditionnement dans le cadre du Fonds de Développement agricole et révision à la hausse du plafond de la subvention de l'investissement dans les unités frigorifiques des dattes à 3.000.000 DH au lieu de 800.000 DH. Dans le cadre de l'amélioration et de la modernisation des circuits de distribution et de commercialisation, il est prévu la mise en place de 4 souks modernes au niveau des provinces de Zagoura, Tata, Figuig et Erfoud et le développement du E-commerce pour atteindre 10% de la production nationale commercialisé à travers les plates-formes digitales à l'horizon 2030. Maroc Dattes s'engage avec le ministère à l'identification des sites pour l'implantation des 4 marchés, sensibiliser les opérateurs et les consommateurs sur l'importance des dattes normalisées et conditionnées au niveau local, réaliser une étude sur pour l'élaboration d'une feuille de route pour la l'organisation et la structuration du marché local. Mais aussi d'élaborer, en concertation avec la tutelle, un cahier de charge pour l'organisation de la commercialisation et des importations des dattes. Dans tous ces efforts, l'Etat s'engage à accompagner Maroc Dattes pour atteindre les objectifs tracés. Sur le volet des exportations, Maroc Dattes s'engage, entre autres, à contribuer à la réalisation des études pour identifier les marchés d'exportation potentiels et leurs exigences en matière de normes et de qualité, tout en sensibilisant et accompagnant les opérateurs exportateurs pour mieux répondre aux exigences des marchés. Mais aussi, à accompagner et appuyer les petits et moyens agriculteurs dans l'intégration du circuit d'exportation, tout en contribuant à la promotion du label « Origine Maroc » et des dattes labellisées, au niveau des marchés potentiels. Pour sa part, l'Etat s'engage, outre l'organisation du salon international des dattes (SIDATTES) à contribuer aux études d'identification des marchés potentiels, accompagner l'interprofession à a réalisation des campagnes e promotion du label « Origine Maroc », tout en soutenant sa participation aux salons et foires dans les pays potentiels et visites des marchés cibles. Qualité, innovation et green-tech Maroc Dattes s'engage à contribuer aux actions de veille et de contrôle sanitaire et à l'application des textes en vigueur en matière de commercialisation, de transformation et de conservation des dattes, mais aussi à l'organisation des actions de sensibilisation sur la traçabilité ainsi que la sensibilisation des producteurs pour la mise en place du registre phytosanitaire (RP) au niveau de leurs exploitations. Pour sa part, l'Etat s'engage à renforcer le contrôle des pratiques non autorisées par la réglementation en vigueur en matière e commercialisation, de transformation et de conservation des dattes, mais aussi d'inciter les producteurs pour la mise en place des RP, tout en poursuivant la réalisation de l'étude relative à l'état sanitaire es sols oasiens pour dépister le Bayoud et l'opérationnalisation des résultats obtenus. Le 11 mai 2023 Source web par : lavieeco